Délégué à la protection des données (H/F)

MARKETING & COMMUNICATION DIGITAL
STRATÉGIE DATA/STRATÉGIE DES DONNÉES

DESCRIPTION DE L'EMPLOI

Le délégué à la protection des données (DPD) est spécialisé dans la protection des données personnelles au sein d'une organisation. En cohérence avec les orientations et stratégies fixées par le responsable des données (Master Data Manager), il veille à la conformité des pratiques de l'enseigne avec les lois et réglementations sur la protection des données, telles que le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le délégué à la protection des données participe à la sensibilisation du personnel aux questions de protection des données. Il veille à ce que les politiques et procédures internes respectent les normes de confidentialité et de sécurité des données.

Il est le référent concernant les questions liées à la protection des données des clients de l'enseigne. Il traite les demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, de suppression ou de portabilité des données personnelles.

En cas d'incident de sécurité ou de violation de données, le délégué à la protection des données est chargé, en concertation avec sa direction, de mener des enquêtes internes, de notifier les autorités compétentes et de mettre en place des mesures correctives pour prévenir de futurs incidents.

CONDITIONS D'EXERCICE

Il exerce ses fonctions au sein d'une enseigne de magasins spécialisés en bijouterie-horlogerie.

ACCÈS À L'EMPLOI

L'emploi est accessible à partir d'un **diplôme de niveau bac +5 en droit numérique, informatique et DATA.**

La pratique de l'anglais technique professionnel est requise.

Formations possibles (liste non exhaustive)

- **MASTER** - Droit du numérique
- **Titre à finalité professionnelle** - Délégué(e) à la protection des données (Data Protection Officer) (MS)
- **Titre à finalité professionnelle** - Expert de la sécurité des données, des réseaux et des systèmes
- **Titre à finalité professionnelle** - Expert en sciences des données
- **Titre à finalité professionnelle** - Directeur de la donnée (Chief data officer)
- **Titre à finalité professionnelle** - Data Engineer
- **MASTER** - Informatique
- **Certification complémentaire** : Intégrer la compétence juridique dans les missions du Data Protection Officer (DPO)

AUTRES APPELLATIONS

- Data Protection Officer (DPO)

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

- Le délégué à la protection des données peut évoluer vers le poste de responsable des données (Master Data Manager/Chief data officer) avec des compétences complémentaires en gestion et coordination de projet où il supervisera une équipe de spécialiste DATA.

MISSIONS PRINCIPALES

- **Assurer une veille sur les évolutions des lois et réglementations** en matière de protection des données, notamment le RGPD.
- **Assurer la mise en conformité** de l'enseigne avec les évolutions réglementaires, en instaurant de nouvelles procédures et en veillant à leur intégration et application au sein de l'enseigne.
- **Sensibiliser le personnel** aux enjeux et respects des normes de protection des données.
- **Traiter des demandes d'exercice des droits de protection des données** des clients et participer à la gestion des incidents de sécurité ou de violation de données.
- **Mettre en place des mesures correctives** et d'amélioration pour optimiser la protection des données et renforcer la sécurité des systèmes d'information de l'enseigne.

RELATIONS FONCTIONNELLES

EN INTERNE : Le délégué à la protection des données intervient sous la direction du responsable des données. Il travaille avec l'équipe de la stratégie data pour garantir la sécurité des systèmes d'information et la protection des données stockées et traitées par l'enseigne. Il est en relation avec le service juridique et le service marketing pour s'assurer que les pratiques de collecte de données sont conformes aux réglementations.

EN EXTERNE : Il peut être en contact avec les clients concernant leurs droits en matière de protection des données. Il veille auprès des sous-traitants externes au respect des normes et réglementations relatives aux données. Il peut être en relation avec les autorités de protection des données et les organismes de certification.

Délégué à la protection des données (H/F)

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Déployer la stratégie de protection des données de l'enseigne

- **Assurer une veille sur les évolutions légales et réglementaires** en matière de protection des données.
- **Analyser et interpréter les exigences légales** en matière de protection des données.
- **Analyser les besoins de l'enseigne en termes de sécurité et de conformité** en matière de protection des données.
- **Participer à l'élaboration du cadre juridique RGPD** et **protection des données** de l'enseigne conformément à la réglementation en vigueur.
- **Élaborer, mettre à jour et mettre en place l'ensemble des procédures en conformité avec la réglementation** et en tenant compte de ses évolutions.
- **Participer au déploiement**, en lien avec son responsable, une stratégie de protection des données en collaboration avec les directions métiers, les collaborateurs et sous-traitants.
- **Concevoir des actions de sensibilisation du personnel** en matière de protection des données.
- **Travailler en concertation avec les équipes techniques** pour mettre en œuvre des dispositifs de sécurité renforcés et assurer la protection des données.

Veiller à la conformité légale et réglementaire de protection des données

- **Réaliser des audits, analyses et des évaluations** pour s'assurer de la conformité avec les règles de protection des données.
- **Mesurer les écarts entre les pratiques de l'entreprise** et les obligations en matière de protection des données personnelles.
- **Élaborer des rapports** pour rendre compte de la conformité ou non-conformité à sa direction.
- **Proposer et mettre en œuvre les mesures correctives**, validées par sa direction, pour garantir une protection des données.
- **Piloter la gestion et le traitement des demandes d'exercice des droits de protection des données** des clients de l'enseigne.

Gérer un incident de sécurité et/ou de conformité de protection des données

- Mener des enquêtes internes en cas d'incident de sécurité ou de violation de données.
- Participer à la notification des autorités compétentes en cas d'incident de sécurité ou de violation de données.
- Évaluer et gérer les risques liés aux données personnelles.
- Proposer et mettre en œuvre les mesures correctives, validées par sa direction, pour prévenir de futurs incidents de sécurité ou de violations de données.
- Assurer le suivi des incidents et des actions correctives mises en place pour mesurer leur efficacité.

COMPÉTENCES COMPORTEMENTALES

- **ESPRIT D'ÉQUIPE :** collaborer, agir en servant les intérêts communs et avoir du respect pour le travail de chacun.
- **SENS DU RELATIONNEL :** capacité à nouer des relations et à les entretenir.
- **SENS DE LA PERFORMANCE ET DU RÉSULTAT :** chercher à atteindre avec persévérance et dans une échéance définie les objectifs fixés en prenant en compte l'équilibre entre les coûts et les bénéfices. Rechercher en permanence une performance optimale.
- **RIGUEUR, ORGANISATION :** définir et/ou appliquer des méthodes précises et adaptées dans le but d'atteindre ses objectifs avec justesse et précision, en veillant constamment à minimiser les erreurs. Fixer ses priorités, planifier les actions et suivre méthodiquement leur avancement en coordonnant les activités et les ressources de la meilleure manière.
- **CAPACITÉ D'ANALYSE ET DE SYNTHÈSE :** identifier l'ensemble des aspects d'un sujet et les examiner de façon critique ; présenter les informations clés, émettre un avis en structurant et en résumant l'ensemble des éléments utiles.
- **AUTONOMIE, PRISE D'INITIATIVE :** procéder de manière indépendante et proactive en mettant en œuvre des processus de travail, de recherche d'information, d'idées et de solutions sans en attendre systématiquement la demande.
- **AGILITÉ DANS LE CHANGEMENT, ANTICIPATION :** adapter son comportement en intégrant les contraintes et les atouts lors de circonstances changeantes, ou en prévision de celles-ci.
- **RÉACTIVITÉ ET PRISE DE DÉCISION :** capacité à agir en mettant en place et/ou en exploitant rapidement les ressources disponibles pour faire face à une situation donnée, faire des choix clairs au moment opportun.